



25 ACTIONS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR



ÉDITORIAL

Chers concitoyens

L'enjeu du développement durable exige une réponse immédiate et une mobilisation de chacun d'entre nous car l'inaction hypothèque l'avenir de nos enfants.

Encore confidentielle il y a quelques années, la notion de développement durable est aujourd'hui omniprésente dans tous les discours, elle imprègne chaque jour davantage nos schémas de pensée et nos pratiques quotidiennes. Elle est enfin et c'est heureux, une préoccupation majeure d'un certain nombre de collectivités publiques. Penser global, agir local, c'est en effet le credo sur lequel reposent les défis permettant de relever les nouveaux enjeux du développement durable. Mais si nous voulons réussir, il est nécessaire d'agir au plus près des problèmes, c'est-à-dire à l'échelle des villes grâce à la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux.

C'est la démarche que nous avons initiée sitôt après notre installation et amplifiée depuis, en lançant les Assises pour une ville écologique, en décembre 2008. Ces Assises, ainsi que nos actions-pilotes (éco-journal, bilan carbone, fin des produits phytosanitaires, machine pour désherber, etc.) ont démontré notre volonté de ne pas perdre de temps et de répondre à l'urgence climatique.

Nous nous réjouissons d'être en mesure de vous présenter, douze mois plus tard, l'Agenda 21 de Colombes, véritable feuille de route de notre action en matière de développement durable. Ce document est le résultat d'une large concertation à laquelle vous avez été très nombreux à participer, à travers notre blog, nos ateliers thématiques

et nos réunions publiques. 25 actions prioritaires y sont présentées, 25 actions porteuses de sens, déclinant l'ensemble de nos politiques publiques en un véritable projet de ville, en un véritable projet de vie.

De la création d'un éco-quartier d'ampleur, en passant par la mise en place d'un service de location de vélos, d'un plan climat à l'établissement d'une ressourcerie, du soutien aux micro-crèches associatives au lancement d'un grand festival culturel fédérateur... c'est une somme d'engagements qui va changer l'avenir de Colombes, à travers des actions concrètes, visibles pour un développement équilibré de notre ville.

La détermination de la municipalité dans cette démarche permettra de renforcer, de généraliser ces pratiques en favorisant la participation pour faire vivre, dans la durée, ce projet essentiel.

Car, ne nous y trompons pas, le travail ne fait que commencer.

La concertation doit se poursuivre pour établir, chaque année, un bilan de nos avancées. Et cet Agenda 21 bougera. De nouvelles propositions pourront être prises en compte. L'avancée de nos démarches en faveur de l'intercommunalité nous conduira aussi éventuellement à le faire évoluer. Pour, au final, construire avec vous, le Colombes durable et solidaire que nous appelons de nos vœux et que nous serons fiers de transmettre à nos enfants.

Philippe Sarre
Maire de Colombes

Alexis Bachelay
Adjoint au maire,
délégué au Développement durable

COLOMBES ET LE DÉVELOPPE

Colombes n'a pas attendu la mise au point de son Agenda 21

Conseil du Développement Durable

Le Conseil du Développement Durable a été créé fin 2008. Il est composé d'une cinquantaine d'acteurs (élus, institutionnels, entrepreneurs, associations, membres des conseils de quartiers...). Sa mission consiste à suivre la mise en place de l'Agenda 21 de la ville. Il émet des avis.

Déchèterie mobile

Depuis septembre 2008, les Colombiens peuvent se débarrasser de leurs gravats, encombrants, déchets végétaux et déchets d'équipements électriques et électroniques dans les déchèteries mobiles.

Soutien aux transports publics

Colombes a fait l'effort financier nécessaire en 2009 pour améliorer la desserte de la ligne Colomb'bus 366 (qui relie les Fossés-Jean à l'Île-Marante) pour passer de 22 à 25 rotations par jour.

Lutte contre l'habitat indigne

Au quotidien, Colombes lutte fermement contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil afin de garantir à tous des conditions décentes de logement.

Produits phytosanitaires

En 2009, l'utilisation des produits phytosanitaires, nuisibles pour la santé et l'environnement a été complètement abandonnée pour l'entretien des jardins publics.

Stationnement et handicap

Depuis mars 2008, une vingtaine de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ont été créées.

Mosaïque

Depuis octobre 2008, le nouveau journal municipal répond à un cahier des charges strict : papier recyclé, encres végétales, format optimisé. Par ailleurs, l'utilisation du papier recyclé se généralise pour les publications de la ville (Guide de la Ville, Livre blanc de la concertation, Agenda 21...)

La ville fleurie

Obtenu en 2007, la 3^e fleur a été conservée en 2009. Une récompense pour les efforts des services municipaux en faveur du patrimoine végétal.

Des achats responsables

De plus en plus, la Ville intègre des critères environnementaux dans ses marchés publics : produits de nettoyage non polluants, papier recyclé, ampoules basse consommation...

Conseil local des associations

En septembre 2009, Colombes a vu la naissance du Conseil communal local de la vie associative (CCLVA). Composé de trente associations colombiennes, son rôle est de participer activement à l'animation et au développement de la vie associative locale.

De nouveaux jardins publics

Les Jardins d'Aragon, boulevard Charles-de-Gaulle, et l'extension du square Paul Cézanne, ont été inaugurés au mois d'avril 2009.

Nouvelle zone 30

Une nouvelle zone 30 a vu le jour en 2008 aux abords des équipements culturels (rue de la Reine Henriette, rue Saint-Denis...).

MENT DURABLE

pour agir. De nombreuses actions ont déjà été entreprises.

Bilan carbone

Engagé en 2008, le Bilan Carbone a pour objectif d'appréhender clairement la consommation énergétique du territoire afin d'en améliorer les performances. Les travaux touchent à leur fin.

Lutte contre le bruit : Vitrail

Le système Vitrail est installé à Colombes. Il permet d'établir avec précision l'altitude des passages d'avions afin d'identifier les infractions au code de l'Aviation Civile.

Plan local d'urbanisme

En cours de réalisation, le Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de définir un projet de ville à l'horizon 2020. En prenant en compte les enjeux environnementaux, un développement urbain cohérent et un tissu économique performant.

Travaux de prolongement du T2

Le T2 rejoindra d'ici à 2012 la Défense au pont de Bezons en empruntant le boulevard Charles-de-Gaulle. Un projet mené par le Conseil général dans lequel Colombes prend toute sa part.

Premier Agenda 21 scolaire

Avec le soutien de la Ville, l'école Marcel Pagnol a été la première à la rentrée 2009 à se lancer dans un Agenda 21 scolaire. Il sera finalisé au printemps 2010.

Gestion différenciée des jardins

On ne gère pas, par exemple, un espace de jeux comme un lieu de promenade. Les services de la ville adaptent dorénavant leurs méthodes à chaque environnement, pour mieux respecter la biodiversité.

Plan de Déplacements

Confrontée à une saturation de la circulation et du stationnement, Colombes élabore son Plan de Déplacements (PDC). Il devra aider à maîtriser les flux de circulation, améliorer l'intermodalité et valoriser les modes de circulation doux.

Des projets ANRU écologiques

Les avenants en cours de réalisation pour la rénovation du Petit-Colombes et des Fossés-Jean intègrent d'ores et déjà de nombreux critères environnementaux comme, par exemple, la création d'installation de rétention (en toiture, par filtration au sol...) pour récupérer l'eau de pluie.

Des clauses d'insertion

La ville intègre désormais une clause d'insertion dans certains de ses marchés de travaux. Par cette dernière, le fournisseur s'engage à embaucher un ou plusieurs Colombiens pour la durée des travaux, à hauteur de 5 % du nombre total d'heures travaillées.

Réduction des déchets

Colombes participe en 2009 à la Semaine européenne de réduction des déchets. Un moment privilégié pour sensibiliser les Colombiens à la réduction du nombre d'emballages, à l'utilisation de produits recyclables...

Plan Local de l'Habitat

Habitat indigne, performances énergétiques des bâtiments... Le Plan Local de l'Habitat verra le jour en 2010.



21 actions de l'Agenda 21 sont issues de la concertation (ateliers thématiques ou blog).



14 actions étaient déjà inscrites dans le programme électoral de l'actuelle majorité municipale.

Beaucoup d'autres actions inscrites dans le Livre blanc de la Concertation sont déjà en cours de réalisation et ne sont donc pas inscrites dans l'Agenda 21.

DU LIVRE BLANC À L'AGENDA 21

247 Le Livre blanc de la Concertation comprend 247 propositions d'actions (213 issues des ateliers thématiques, et 34 du blog de l'Agenda 21).

219 Un premier tri permet de supprimer les redondances, inévitables vu l'ampleur de la concertation. Il reste 219 actions.

87 Les études menées par les services de la ville conduisent à ne conserver que 87 actions. Un certain nombre sont déjà assurées par la Ville ou en cours de réalisation. D'autres sont trop coûteuses pour la commune ou irréalisables (parce que hors de ses compétences, par exemple).

59 Un arbitrage permet de regrouper plusieurs actions en une seule fiche. Le nombre de fiches actions tombe à 59.

25 Reste l'arbitrage des élus. Un certain nombre de fiches-actions sont fusionnées pour des raisons de lisibilité de l'action municipale. D'autres fiches sont provisoirement écartées. Par exemple, celles relatives au stationnement, parce qu'il est impossible de se prononcer avant la rédaction et la mise en œuvre du Plan de Déplacements de Colombes.

12 mois pour bâtir l'Agenda 21

Lancement des Assises pour une ville écologique
Lancement du blog Agenda 21

Publication du livre blanc de la concertation

Lancement de l'Agenda 21
Exposition dans les quartiers

Ateliers thématiques :
150 participants,
213 actions proposées

Analyse et chiffrage des propositions par les services

Premiers arbitrages par l'administration

Arbitrage des élus

décembre 2008

juin 2009

décembre 2009

- Encourager les modes de déplacements doux
- Adapter l'aménagement de la ville aux modes de déplacements doux
- Limiter l'usage de la voiture individuelle

1 TRANSPORT ET MOBILITÉ

Le secteur des transports, vecteur fondamental de la liberté de déplacements des personnes et des biens ainsi que du développement des territoires, est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France avec 26% des émissions. Pour atteindre une réduction de 20% de ces émissions d'ici à 2020, objectif du Grenelle de l'environnement, les modalités de transports doivent être repensées. Assurer un équilibre entre besoins en matière de mobilité, qualité de vie, respect de l'environnement et lutte contre le changement climatique, tel est l'enjeu de la nouvelle politique des transports de Colombes.





Action 1 → Faciliter l'usage du vélo

↑ Enjeux

Non polluant, le vélo est le mode de déplacement le plus rapide en ville pour les courtes distances. Afin de faciliter sa pratique, Colombes doit moderniser le réseau cyclable existant et l'étendre. Par ailleurs, un service de location de vélos peut, avec une implantation du service à proximité des gares, devenir l'un des maillons forts de l'intermodalité. La gestion de ce service pourra faire l'objet d'une délégation de service public, de préférence dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

↑ Mesures concrètes

- Lancement d'un plan d'entretien et de rénovation des itinéraires cyclables existants
- Création de 20 km de nouveaux itinéraires cyclables en résorbant les discontinuités majeures du réseau existant et en améliorant la desserte des zones commerçantes, d'activités culturelles ou sportives et les abords des gares
- Rénovation et sécurisation des deux parcs à vélos (gare de Colombes et gare du Stade)
- Pose de 400 nouveaux appuis vélos pour le stationnement
- Lancement d'une campagne de dissuasion du stationnement sur les aménagements cyclables
- Ouverture d'un service de location de vélos dans le cadre de l'économie sociale et solidaire

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaires rénovés	10 km	10 km	15 km	15 km	20 km
Linéaires créés	4 km	4 km	4 km	4 km	4 km
Appuis vélos créés	80	80	80	80	80
Nombre de vélos loués	Études	Travaux	100	200	400

↑ Acteurs

Élus référents

A. Bachelay • B. Destrem • F. Sarkis

Services en charge

Équipement • Infrastructure • Affaires économiques

Partenaires

CR IDF • CG92 • SNCF • Associations d'usagers

Action 2 → Organiser un nouveau partage de la rue

↑ Enjeux

L'espace public doit tendre de plus en plus à favoriser les déplacements non motorisés. Colombes doit faciliter et sécuriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite dans les voies commerçantes, et améliorer l'accès aux transports en commun. Ces requalifications de l'espace public peuvent se traduire par la création de zones de rencontre*, de zones 30 et par la mise en voies piétonnes de certaines rues ou portions de rue.

↑ Mesures concrètes

- Création de 4 zones 30
- Création de 5 zones de rencontre
- Étude de la piétonisation totale ou partielle de la rue Saint-Denis

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Travaux	Étude	1 zone de rencontre 1 zone 30	1 zone de rencontre 1 zone 30	1 zone de rencontre 1 zone 30	2 zones de rencontre 1 zone 30

↑ Acteurs

Élus référents

A. Bachelay • C. Chombeau-Soudais
• B. Destrem

Services en charge

Équipement • Urbanisme • Infrastructure
• Prévention & sécurité • Affaires économiques

Partenaire

CG92

* Zone de rencontre : la priorité est donnée aux piétons qui peuvent circuler sur l'ensemble de l'espace public, la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Les zones de rencontres sont réglementées par le code de la route.

Action 3 → Évaluer et optimiser les politiques de déplacement et de stationnement*

↑ Enjeux

Le stationnement constitue un excellent régulateur de toute politique de déplacements. Une parfaite compréhension de l'ensemble des pratiques de déplacements et de stationnement dans la ville (attractivité des pôles commerciaux et culturels, accessibilité aux équipements...), permettra, à terme, de mettre en œuvre une politique efficace de dissuasion d'un usage trop exclusif de la voiture.

↑ Mesures concrètes

- Création d'un poste de technicien ayant pour mission de concevoir, développer et alimenter un observatoire du déplacement et du stationnement
- Définition des indicateurs de suivi sur voirie et hors voirie en fonction des objectifs posés
- Constitution d'un groupe de travail réunissant les fournisseurs des données identifiées
- Recueil périodique des données
- Communication et bilan d'activités annuel
- Mise en œuvre et évaluation du Plan de Déplacements de Colombes

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Calendrier	Création du poste de technicien	Bilan d'activité & analyses	Décisions & actions	Décisions & actions	Décisions & actions

↑ Acteurs

Élu référent
A. Bachelay

Services en charge
Équipement • Affaires économiques

Partenaire
Délégué de service public de stationnement

** Cette fiche, est avec la mise en œuvre du Plan de Déplacements de Colombes, le passage obligé avant d'entreprendre un certain nombre d'actions proposées dans le cadre de la concertation (stationnement résidentiel payant, évolution des parkings...)*

Action 4 → Améliorer le réseau de transports en commun

↑ Enjeux

Les transports en commun sont évidemment la meilleure alternative à l'usage trop exclusif de la voiture individuelle. Colombes, avec ses gares, ses nombreuses lignes de bus, ses deux navettes 366 et 566 et l'arrivée du tramway T2, est bien desservie, mais l'amélioration des conditions de transports (régularité, accessibilité...) ne peut que faire progresser la fréquentation. Par ailleurs, les nuisances (sonores et dues aux vibrations) deviennent intolérables pour les riverains de la ligne de train Saint-Lazare–Argenteuil/Ermont-Eaubone. Sur l'ensemble de ces problèmes, la ville travaille sans relâche avec ses partenaires. Pour poursuivre le travail, un Comité local d'usager (regroupant les différentes associations colombiennes d'usagers et les habitants) sera créé.

↑ Mesures concrètes

- Création du Comité local d'usagers des transports en commun de Colombes
- Amélioration de la fréquentation de la ligne 566
- Aménagements sur voies communales dans le cadre du Comité d'axe de la ligne 304
- Réflexions avec les partenaires sur les évolutions du réseau de bus :
 - en fonction de l'arrivée des tramways (T1 et T2)
 - dans le sens d'une augmentation des fréquences et de la régularité des lignes
- Travail avec les partenaires à une meilleure accessibilité des gares (Vallées, Stade)
- Lutte, avec les associations de riverains, contre les nuisances (sonores et dues aux vibrations), notamment le long de la ligne de train Gare Saint-Lazare—Argenteuil/Ermont-Eaubone.

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Fréquentation de la ligne 566	+ 10 %	+ 10 %	+ 10 %	+ 10 %	+ 10 %

↑ Acteurs

Élu référent
A. Bachelay

Service en charge
Équipement

Partenaires
CR IDF • CG92 • Stif • SNCF • RATP • Associations d'usagers

Action 5 → Mise en place d'un Plan de Déplacements de l'Administration de la Ville de Colombes

↑ Enjeux

L'élaboration d'un Plan de Déplacements d'Administration permet de rationaliser l'organisation des déplacements liés à l'activité de la Ville. Il s'agit d'une démarche globale et intégrée d'analyse des déplacements qui donne lieu à un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés au travail en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

↑ Mesures concrètes

- Définition du plan d'actions
- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Exemples d'actions possibles :

- Inciter et faciliter le covoiturage
- Organiser et limiter le stationnement des voitures du personnel
- Faciliter et sécuriser le stationnement des vélos du personnel
- Promouvoir la visioconférence
- Mettre à disposition un parc à vélos

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Calendrier	Étude	Mise en œuvre	Suivi & analyse	Suivi & analyse	Suivi & analyse

↑ Acteurs

Élus référents
A. Bachelay • B. Danilo

Partenaire
Ademe

Services en charge
Équipement • DRH

→ Développer un urbanisme durable

→ Limiter les émissions de gaz à effet de serre

2 URBANISME ET HABITAT DURABLE

La notion d'habitat regroupe de nombreuses questions qui touchent à tous les aspects du développement durable : cadre de vie, mixité, services aux habitants, performance énergétique, accessibilité de toutes les catégories sociales... Autant de facteurs que doit intégrer Colombes à ses politiques d'urbanisme pour offrir à ses habitants un environnement urbain durable. Le Grenelle de l'environnement préconise la réduction de la consommation énergétique des bâtiments anciens de 38 % d'ici à 2020, le recours aux énergies renouvelables et l'élaboration de Plans Climats Énergie Territoriaux pour les communes de plus de 50 000 habitants.



Action 6 → Créer un écoquartier

↑ Enjeux

L'aménagement d'un quartier intégrant les critères de développement durable doit porter autant sur des aspects écologiques que sur ses effets bénéfiques en termes de développement économique et d'équilibre social. L'aménagement de la ZAC de la Marine est l'occasion de mettre en œuvre ces principes, qui doivent s'inscrire dans une démarche partagée par l'ensemble des acteurs du projet, depuis les concepteurs et constructeurs jusqu'aux habitants et usagers du quartier. L'exemplarité mise en œuvre dans ce premier écoquartier doit par ailleurs servir de modèle par la suite à l'ensemble des projets d'aménagement de la ville, conformément au chapitre 2 du Grenelle de l'environnement.

↑ Mesures concrètes

- Mise en place d'une charte du Développement Durable s'appliquant à l'ensemble des acteurs du projet : Ville, promoteurs, exploitants...
- Création d'un réseau de chaleur urbaine alimenté par des énergies renouvelables
- 20% de logements sociaux minimum
- Respect d'un ratio «1 emploi pour 1 logement» dans la ZAC
- Construction d'équipements publics structurants à l'échelle de l'ensemble du quartier et de la ville : square, médiathèque, jardin partagé, école
- 80 % des nouvelles voiries fermées aux automobiles

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Calendrier	Conception	Étude, sélection des opérateurs	Premiers logements	École et réseau de chaleur	Bureaux

↑ Acteurs

Élus référents

P. Chaimovitch • A. Bachelay

Service en charge

Urbanisme

Partenaires

Codevam • Colombes Habitat Public • Bailleurs • Promoteurs

Action 7 → Favoriser l'écoconstruction dans le parc privé et le parc social

↑ Enjeux

Construire « durablement » sur le territoire participe à l'effort collectif visant à limiter les consommations énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre, à optimiser la gestion de l'eau et des déchets. Les règles d'urbanisme devront aboutir à limiter l'étalement urbain, ce qui aura pour conséquence de préserver et développer la biodiversité. Le choix des matériaux « durables » assurera le confort et la santé des habitants et usagers. L'ensemble du dispositif doit aller dans le sens de la mixité, de la cohésion sociale et du respect du patrimoine bâti urbain.

↑ Mesures concrètes

- Élaboration d'une charte du développement durable, annexée aux cahiers des charges de cessions de terrains, dans les opérations d'aménagement maîtrisées par la Ville à travers son aménageur, la Codevam (ZAC de la Marine, ZAC de l'Île Marante, ZAC du Pont de la Puce).
- Adoption et intégration d'objectifs « développement durable » et de respect du patrimoine ancien dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration
- Assistance aux particuliers lors du dépôt du permis de construire afin d'encourager les principes d'écoconstruction

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Calendrier	Élaboration de la charte de développement durable	Approbation du PLU	Application du PLU	Application du PLU	Application du PLU

↑ Acteurs

Élus référents
P. Chaimovitch • V. Monge

Service en charge
Urbanisme

Partenaires
Codevam • Colombes Habitat Public • Bailleurs • Architectes • Promoteurs

Action 8 → Promouvoir les énergies renouvelables dans l'habitat privé

↑ Enjeux

Les collectivités territoriales peuvent agir sur le bilan énergétique de leur territoire à travers une politique volontaire de maîtrise des consommations et d'utilisation des énergies renouvelables (ENR). La loi Grenelle 1 prévoit de porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale à l'horizon 2020. Par ailleurs, les ENR ont un effet bénéfique sur la lutte contre le changement climatique, l'approvisionnement maîtrisé, l'aménagement du territoire, la création d'emplois. Colombes, avec son importante zone pavillonnaire, dispose d'opportunités importantes en matière de développement des ENR. Colombes peut abonder les aides déjà existantes pour l'installation de ces équipements chez les particuliers.

↑ Mesures concrètes

- Mise en place d'une aide financière pour l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire, capteurs photovoltaïques...) pour les particuliers :
 - Établissement d'un règlement encadrant les modalités d'application de l'aide financière
 - Versement d'une aide financière au public répondant aux critères d'attribution (environ 5% du montant de la main d'œuvre) pour les dossiers déjà financés par la Région.

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des aides allouées	-	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Nombre d'aides allouées					
Émissions de CO ₂ évitées					

↑ Acteurs

Élus référents

A. Bachelay • C. Bernard • V. Monge

Services en charge

Mission dév. durable • Logement & Habitat

Partenaires

CR IDF • Ademe



Action 9 → Lutter contre les bâtiments «énergivores»

↑ Enjeux

Près de 80 % des logements colombiens sont antérieurs à 1970, 40% à 1948... Le logement représente en France 23% des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, Colombes veut encourager les particuliers propriétaires de leur logement à effectuer des travaux d'amélioration de la performance énergétique, en particulier pour les habitats les plus «énergivores». Par ailleurs, la Ville travaillera à améliorer les performances énergétiques des bâtiments du patrimoine municipal et, avec les bailleurs sociaux, à la poursuite de ce même objectif dans l'habitat social.

↑ Mesures concrètes

- Réalisation de la thermographie aérienne de la ville (fin 2009)
- Étude pré-opérationnelle pour fixer les objectifs d'un Programme d'Intérêt Général «Efficacité énergétique» sur l'ensemble de la ville, sur la base de la thermographie
- Mise en œuvre d'un système d'aide à la réalisation de travaux pour les particuliers (isolation, chaudière à condensation...)
- Mise aux normes des bâtiments communaux les plus «énergivores»
- Travail avec les bailleurs sociaux pour améliorer les performances énergétiques de l'habitat social

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des aides allouées aux particuliers	-	-	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Nombre d'aides allouées					
Émissions de CO ₂ évitées					

↑ Acteurs

Élus référents

V. Monge • B. Destrem • C. Bernard

Services en charge

Logement & Habitat • Équipement • Urbanisme

Partenaires

Ademe • Adil • Colombes Habitat Public • Bailleurs sociaux

Action 10 → Engager un plan Climat Énergie Territoire pour réduire la consommation d'énergie

↑ Enjeux

La loi Grenelle 1 fixe au premier rang de ses priorités la lutte contre le changement climatique en demandant aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir un Plan Climat Énergie Territoire (PCET) avant fin 2012. Ce Plan Climat Énergie Territoire permettra en particulier d'agir sur les 150 bâtiments communaux.

Le PCET regroupe et rend visible l'ensemble des politiques du territoire visant à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Le PCET doit permettre de :

- identifier les sources d'émissions de gaz à effet de serre et se fixer des objectifs de réduction (c'est l'objet du Bilan Carbone* en cours de réalisation),
- mettre en évidence les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- proposer et vulgariser à l'échelle du territoire un plan d'actions visant à réduire les émissions.

↑ Mesures concrètes

→ Lancement du Plan Climat Énergie Territoire dès 2010 en concertation avec les citoyens et acteurs du territoire.

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

→ Émissions de CO₂ évitées chaque année en fonction des actions entreprises

↑ Acteurs

Élus référents

A. Bachelay • B. Destrem • C. Bernard

Services en charge

Mission développement durable • Environnement

Partenaire

Ademe

* Le Bilan Carbone est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développé par l'Ademe. Son objet est de permettre, à partir de données facilement disponibles, une évaluation des émissions directes ou induites par une activité (économique ou non) ou un territoire.

- Gérer les déchets de manière plus responsable
- Préserver les ressources en eau
- Préserver, développer les espaces verts et la biodiversité

3 CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Les pratiques industrielles, à l'origine du développement et de la modernisation de notre société, ont conduit à une amélioration sans précédent de notre qualité de vie mais aussi à la dégradation et à l'épuisement des ressources naturelles. Les zones urbaines sont les espaces où les questions de consommation d'énergie, d'utilisation des ressources naturelles, de pollution ou d'accumulation des déchets sont les plus problématiques.



Action 11 → Mieux gérer et valoriser nos déchets avec la création d'une ressourcerie

↑ Enjeux

La collecte actuelle des encombrants ne permet pas de répondre aux exigences de séparation des flux. Le Grenelle de l'Environnement prévoit une forte augmentation des coûts et du tonnage des encombrants ainsi que du nombre de flux à isoler. L'objectif d'une ressourcerie est multiple : réduire le tonnage des déchets collectés, donner une deuxième vie aux déchets pouvant être recyclés et favoriser la création d'emplois d'insertion ou associatifs. Sur ces derniers aspects, la gestion de la ressourcerie dans le cadre de l'économie sociale et solidaire doit être envisagée.

↑ Mesures concrètes

- Création d'une ressourcerie
 - Recherche de locaux
 - Collecte, tri et remise en état des déchets récupérables (notamment encombrants)
 - Vente des objets valorisés sur place
 - Campagne de communication pour mobiliser les habitants

↑ Indicateurs de suivi

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Type et quantité d'objets collectés					
Chiffre d'affaires des produits vendus					
Ratio Collecte/Valorisation					

↑ Acteurs

Élus référents

C. Bernard • F. Sarkis • C. Barthélémy-Ruiz

Service en charge

Environnement • Affaires économiques

Partenaires

Associations

Action 12 → Réduire la quantité des déchets en amont

↑ Enjeux

Entre coûts de collecte, de traitement et difficulté de recyclage, la gestion des déchets est l'un des enjeux principaux du développement durable. La loi Grenelle 1 impose une réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans par habitant (sur la base d'une production nationale de 360 kg/an/habitant). Colombes se fixe l'objectif ambitieux d'atteindre 10 %.

↑ Mesures concrètes

- Optimisation de la fréquence de la collecte des ordures ménagères
- Distribution de 3000 composteurs sur 3 ans
- Augmentation du nombre de jours de présence des déchèteries mobiles
- Inscription systématique de Colombes à la « Semaine européenne de réduction des déchets »
- Mise à disposition d'autocollants Stop Pub
- Campagne de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage collecté par flux						
Ordures ménagères	26 000 t	25 300 t	24 700 t	24 000 t	23 300 t	22 700 t
Emballages	2 100 t	2 140 t	2 180 t	2 220 t	2 260 t	2 300 t
Verre	1 530 t	1 560 t	1 590 t	1 620 t	1 650 t	1 680 t
Nombre de composteurs alloués	630	1 200	2 000	3 000	3 000	3 000

↑ Acteurs

Élu référent
C. Bernard

Service en charge
Environnement

Partenaires

Ademe • Syelom • Syctom • Éco-Emballages • Sita

Action 13 → Généraliser la pratique du tri dans l'habitat collectif

↑ Enjeux

La loi Grenelle 1 fixe l'objectif d'augmenter le recyclage (matériaux et matière organique) afin d'orienter en 2012 vers ces filières 35% de déchets ménagers et assimilés (article 41-b). Son respect passe évidemment par la généralisation du tri avant la collecte des déchets.

↑ Mesures concrètes

- Mise en place de colonnes aériennes bi-flux (pour les résidences n'ayant pas de collecte sélective)
- Mise en place de colonnes enterrées tri-flux pour les projets Anru
- Développement du compostage pour l'habitat collectif
- Sensibilisation des habitants des logements sociaux par les référents environnement de la Ville

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	2009	Objectifs				
		2010	2011	2012	2013	2014
Taux de déchets recyclés	11 %			35 %		
Nombre de colonnes installées	13	142	157	175		

↑ Acteurs

Élus référents
C. Bernard • V. Monge

Service en charge
Environnement

Partenaires
Syctom • Syelom • Colombes Habitat Public • Bailleurs sociaux • Sita



Action 14 → Inciter à la récupération de l'eau de pluie

↑ Enjeux

L'eau est une ressource précieuse, sa préservation un véritable défi pour l'avenir. Pour les citoyens, récupérer les eaux pluviales représente une alternative tant économique (le prix de l'eau augmente) qu'écologique (pourquoi utiliser de l'eau potable pour arroser son jardin?). Il s'agit là d'une solution complémentaire à celles mises en place par la collectivité: noues*, bassins de rétention, tranchées drainantes, toitures végétalisées...

↑ Mesures concrètes

- Inscription de la récupération de l'eau de pluie comme objectif de développement durable dans le PLU
- Sensibilisation et incitation à utiliser l'eau de pluie pour les activités domestiques
- Incitation financière lors du dépôt de permis de construire
- Informations et aides à la recherche de subventions
- Équipement des écoles de la Ville bénéficiant d'un jardin

↑ Indicateurs de suivi

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de permis de construire intégrant des dispositifs de récupération d'eau de pluie					
Nombre d'écoles équipées de récupérateur					

↑ Acteurs

Élus référents

C. Bernard • P. Chaimovitch

Services en charge

Environnement • Urbanisme

Partenaires

CR IDF • CG92 • Agence de l'Eau Seine-Normandie • Sevesc • Eau & Force

(*) Une noue est aussi un fossé peu profond et large qui recueille l'eau pour l'évacuer, l'évaporer ou l'infiltrer.

Action 15 → Créer des jardins partagés pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la biodiversité

↑ Enjeux

Le jardin partagé est un lieu d'échanges et de cultures ouvert sur le quartier. Il favorise l'insertion, la solidarité, les rencontres entre voisins (habitants, écoliers, résidents des maisons de retraite...). Il contribue au respect de l'autre et de son quartier en apprenant à mieux se connaître. En plus de tisser du lien, il participe au respect de l'environnement, à la découverte et au maintien de la biodiversité en milieu urbain et au développement d'une présence végétale dans la ville.

↑ Mesures concrètes

- Possibilité pour les habitants (regroupés en association) d'installer des jardins sur des terrains dont la Ville a la gestion. En contrepartie, l'association signe une charte établissant les conditions d'occupation (gestion écologique, animations, horaires d'ouverture au public, règles de restitution...)
- Actions de soutien : conseils, abris de jardin, récupérateurs d'eau, composteurs...

↑ Indicateurs de suivi

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
m ² de jardins créés					
Taux de fréquentation					
Nombre d'animations					

↑ Acteurs

Élus référents

C. Bernard • C. Barthélemy-Ruiz • F. Sarkis

Services en charge

Environnement • Vie associative • Intergénérationnel

Partenaires

Bailleurs sociaux



Action 16 → Développer le patrimoine écologique de la ville

↑ Enjeux

Le développement durable du territoire passe aussi par la protection des écosystèmes naturels en accordant une place à la nature dans la ville. Préserver la biodiversité, protéger et gérer les milieux sensibles ou remarquables sont donc les enjeux majeurs. La loi Grenelle 1 suggère de préserver la biodiversité par la conservation, la restauration et la création de continuité biologique.

↑ Mesures concrètes

- Création d'un Observatoire de la biodiversité pour établir un état des lieux et assurer la préservation et la valorisation des espèces naturelles favorisant la biodiversité dans la ville
- Adoption d'une charte de l'Arbre (adaptation des espèces plantées au climat...)
- Réarboisement de Colombes à hauteur de la plantation de 50 arbres par an
- Encouragement de la gestion écologique des jardins privés, en particulier, en diffusant une charte des « bonnes pratiques ».

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Espèces répertoriées					
Espèces en danger					
Nombre d'arbres d'alignements plantés*	50	50	50	50	50
Nombre de chartes signées					

↑ Acteurs

Élu référent
C. Bernard

Service en charge
Environnement

Partenaires

CR IDF • CG92 • Organismes scientifiques • Associations de protection de la nature

* En plus des plantations dans les espaces verts ou liées à l'aménagement urbain (ZAC de la Marine, Île Marante, T2...).



- Encourager les entreprises à avoir un comportement écoresponsable
- Développer l'économie sociale et solidaire
- Contribuer à la réduction du chômage et des inégalités sociales

4 ÉCONOMIE RESPONSABLE ET DURABLE

Si sa première mission est de bien veiller à sa rentabilité, garante de sa durabilité, l'entreprise, par les conditions de travail qu'elle propose à ses salariés, contribue aussi au développement social et humain de la société. Par ses prélèvements dans les ressources naturelles, ses rejets et ses déchets, elle impacte l'environnement. Aussi, l'entreprise est-elle un acteur incontournable du développement durable d'un territoire. D'autre part, le développement de projets relevant de l'économie sociale et solidaire contribue à la vie économique des quartiers et développe l'emploi local. C'est pourquoi Colombes doit soutenir cette forme d'économie.



Action 17 → Accompagner les entreprises vers la mise en œuvre de démarches écoresponsables

↑ Enjeux

Le développement économique local doit tirer parti des ressources de son territoire tout en assurant une juste répartition des retombées des richesses produites. Il doit reposer sur une nouvelle responsabilité et un comportement renouvelé des entreprises vis-à-vis du territoire qui les accueille, et doit promouvoir des technologies de production plus propres, plus sûres et plus sobres. Colombes bénéficie de la présence de nombreux grands groupes industriels et de sociétés de services. Ils ont pour la plupart engagé des démarches de management environnemental. Reste maintenant à « faire savoir » ce « savoir-faire » auprès des PME. Par ailleurs, l'ISO travaille actuellement à la définition de la norme ISO26000 sur les responsabilités sociales et environnementales des entreprises.

↑ Mesures concrètes

- Recensement des entreprises s'étant inscrites dans une démarche ISO14001
- Animation du partage des connaissances des expériences entre grands groupes et PME
- Élaboration d'un « référentiel type » pour l'entreprise durable sur la base de la norme ISO26000 en cours de définition
- Organiser une remise de prix de l'entreprise durable par typologie d'acteurs

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'entreprises engagées dans la démarche	5	5	7	10	15
Nombre d'entreprises labellisées					

↑ Acteurs

Élus référents
M. Lobry • P. Le Prevost

Service en charge
Affaires économiques

Partenaires

CR IDF • CG92 • Ademe • Drire • Chambres consulaires • Grandes entreprises



Action 18 → Ouverture d'une plate-forme de soutien à l'économie sociale et solidaire

↑ Enjeux

Une économie durable doit équilibrer les entreprises du marché traditionnel avec des formes d'économie sociale et solidaire. Les collectivités, par leur proximité avec les usagers, les habitants et les associations peuvent contribuer à l'émergence de cette économie d'utilité sociale. En effet, les associations peuvent dans le cadre d'appels à projets d'une grande diversité, favoriser la mise en place d'actions spécifiques en faveur du développement durable dans toutes ses composantes.

↑ Mesures concrètes

- Mise en réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Assistance et conseil aux porteurs de projets
- Incitation par appel à projets sur certains domaines phares du développement durable
- Valorisation des initiatives

Exemple de domaines où Colombes pourrait encourager l'économie sociale et solidaire : Mise en place d'une plate-forme « écomobilité », micro-crédit, AMAP... La plate-forme pourra également travailler à la mise en œuvre d'autres actions de l'Agenda 21 (ressourcerie, location de vélo...).

↑ Indicateurs de suivi

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers suivis					
Nombre de projets aboutis					

↑ Acteurs

Élus référents

M. Lobry • C.Barthélémy-Ruiz • F. Sarkis
• M. Antognazza

Services en charge

Affaires économiques • Vie associative
• Mission Cohésion Sociale

Partenaires

CG92 • Cress • Fédération régionale des Amap • Groupement régional des Cigales
• Hauts de Seine Initiative • CCLVA



Action 19 → Rapprocher les acteurs économiques et les Colombiens

↑ Enjeux

Faciliter la rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs est l'un des axes de travail pour résorber le chômage. Par ailleurs, pour les populations ne disposant que d'un réseau social restreint, la recherche d'un stage obligatoire (scolaire ou pour demandeur d'emploi), est un parcours semé d'embûches. Enfin, l'emploi de proximité est la réponse la plus pragmatique aux problèmes de déplacements (et leurs impacts sur la planète) que connaît la région. Une meilleure connaissance par les entreprises du potentiel de compétences des Colombiens, et la découverte par les habitants du tissu économique dans sa grande variété ne peut que fluidifier le marché de l'emploi à Colombes.

↑ Mesures concrètes

- Promotion de la charte de l'égalité pour lutter contre les discriminations à l'embauche
- Généralisation du dispositif de parrainage pour les demandeurs d'emploi
- Organisation de visites d'entreprises (scolaires et demandeurs d'emploi)
- Appui à la recherche des stages obligatoires (scolaires et demandeurs d'emploi)

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de chartes de parrainage signées	20	20	20	20	20
Nombre de visites et rencontres entreprises	10	10	10	10	10
Nombre de stagiaires placés					

↑ Acteurs

Élus référents

M. Lobry • M. Antognazza • É. Phanor

Services en charge

Affaires économiques • Jeunesse

Partenaires

Halde • Collèges et lycées • Mission locale • Associations

- Faire du développement durable l'axe principal de la politique éducative
- Lutter contre des exclusions
- Inscrire la culture dans la vie et la ville

5 TERRITOIRE ET SOLIDARITÉ

Le développement durable place l'homme au centre des préoccupations. Il vise à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose que chacun dispose d'un égal accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs... Afin de tendre vers ces objectifs, Colombes se doit d'agir sur les problématiques de l'illettrisme, de l'emploi, du handicap, du logement ou encore de la culture à travers la mise en œuvre d'actions qui répondent à une politique de solidarité active et engagée.



Action 20 → Sensibiliser les publics scolaires et multiplier les Agendas 21 scolaires

↑ Enjeux

L'éducation au développement durable, préconisée par les Nations Unies, constitue un vecteur essentiel pour l'émergence d'une écocitoyenneté. Les Agendas 21 scolaires contribuent à cette éducation, mise en œuvre actuellement par le ministère de l'Éducation Nationale. En répondant aux problématiques sociales et environnementales identifiées à l'échelle de l'établissement, l'Agenda 21 scolaire permet de fédérer l'ensemble de la communauté éducative dans les écoles élémentaires, conduisant au développement des valeurs de responsabilité et de solidarité, fondements de l'éducation au développement durable.

↑ Mesures concrètes

- Poursuivre et développer les actions pédagogiques de sensibilisation des élèves (jardins d'écoles, Coulée verte, Centre nature...).
- Généraliser au plus grand nombre possible d'écoles colombiennes, l'expérimentation d'Agenda 21 scolaire conduite en 2009-2010 à l'école Marcel Pagnol.

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Adoption d'Agendas 21 scolaires *	1	2	2	2	3
Nombre cumulé d'Agendas 21 scolaires	1	3	5	7	10
Pourcentage d'élèves sensibilisés à l'entrée au collège	60 %	80 %	100 %	100 %	100 %

↑ Acteurs

Élus référents

M. Fritsch • C. Bernard • A. Bachelay

Services en charge

Mission développement durable • Vie scolaire • Environnement

Partenaires

Inspection de l'Éducation nationale • Écoles de Colombes

* Objectif minimum. Sous réserve de l'engagement des équipes éducatives, qui restent à l'initiative des Agendas 21.



Action 21 → Soutenir les projets de micro-crèches associatives

↑ Enjeux

La garde d'enfants en bas-âge par des assistantes maternelles à leur domicile ne permet pas de répondre à tous les besoins. Ouvrir des petites unités de vie dans les quartiers pavillonnaires, gérées par des assistantes maternelles, est l'une des réponses que peut apporter Colombes au déficit de places en structures d'accueil.

↑ Mesures concrètes

- Aide à la recherche de locaux
- Assistance juridique pour la création de l'association
- Si nécessaire, aide financière pour assurer l'équilibre financier de l'association
- Mise à disposition à temps partiel d'une puéricultrice référente

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Ouverture de micro-crèches *	1		1		1
Nombre d'enfants accueillis	9				

↑ Acteurs

Élus référents

Z. Akharraz • C. Barthélémy-Ruiz

Services en charge

Petite enfance • Vie associative

Partenaires

CG92 • Caisse d'allocations familiales • Colombes Habitat public • Associations

* Objectifs minimum. Sous réserve néanmoins de trouver des porteurs de projet fiables et crédibles.



Action 22 → Mettre en place un réseau d'alphabétisation

↑ Enjeux

Une meilleure maîtrise de la langue française est un enjeu important pour l'insertion sociale, l'accès à l'emploi et à la culture. Des dispositifs d'aide à l'alphabétisation existent déjà à Colombes qui répondent en partie aux différentes problématiques connues. Il nous faut les renforcer et surtout mieux mettre en relation le public visé avec l'offre existante.

↑ Mesures concrètes

- Sessions d'information et de formation pour les acteurs de l'alphabétisation permettant un meilleur repérage de l'offre existante et une meilleure orientation des publics
- Travailler à la construction des parcours individualisés
- Coordination trimestrielle des partenaires devant aboutir à une mise en réseau formalisée, un diagnostic commun et un plan d'actions.

↑ Indicateurs de suivi

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre des personnes inscrites dans un atelier					
Nombre de personnes en liste d'attente					

↑ Acteurs

Élu référent
M. Antognazza

Services en charge
Mission Cohésion Sociale • Affaires économiques

Partenaires
Acse • OFII • Villes limitrophes • Associations spécialisées dans l'alphabétisation ou l'insertion

Action 23 → Renforcer la prise en compte du handicap dans les politiques publiques

↑ Enjeux

Le développement durable affiche l'ambition d'apporter à chaque être humain la possibilité de vivre dignement dans un environnement familial et social de qualité. Il est aussi un combat contre l'exclusion et les discriminations. Dans cette perspective, Colombes envisage l'accueil de l'enfant handicapé comme un véritable support pédagogique pour l'apprentissage du vivre ensemble par delà les différences. Par ailleurs, l'accessibilité de tous dans les lieux publics est un objectif minimal, ainsi que la mise aux normes de la voirie communale.

↑ Mesures concrètes

- Recrutement d'animateurs supplémentaires pour l'encadrement des enfants scolarisés et porteurs de handicap dans les structures d'accueil (loisirs maternels et élémentaires, Espace ados, centres de vacances)
- Établissement d'un plan de mise en accessibilité des lieux publics
- Généralisation de la mise aux normes de la voirie (trottoirs, gares, arrêts bus, carrefours...)
- Campagne de dissuasion de l'occupation sauvage des trottoirs

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	2009	Objectifs				
		2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis	101					
Nombre de places de stationnement sur voirie publique réservée aux personnes handicapées	112 (total)	10	6	6	6	6
% Bâtiments publics accessibles						

↑ Acteurs

Élus référents

M. Etcheberry • M. Macé • B. Destrem
• É. Bouchouicha • É. Phanor • A. Bachelay

Services en charge

Équipement • Infrastructure
• Enfance • Jeunesse

Partenaires

Associations spécialisées



Action 24 → Favoriser la colocation, notamment intergénérationnelle

↑ Enjeux

Pour les jeunes, entrer dans la vie, et plus particulièrement trouver un logement devient de plus en plus difficile. La colocation qui se développe actuellement en France est souvent devenue la seule solution pour trouver un toit. Rompre l'isolement des personnes âgées, faciliter le quotidien d'étudiants dont la précarisation croissante n'est plus à prouver... Deux objectifs pour une même action : la colocation intergénérationnelle. L'occasion tout simplement de créer des rencontres solidaires où tout le monde peut y gagner : la personne âgée en améliorant, pourquoi pas, ses revenus, l'étudiant en trouvant un logement accueillant à un coût supportable.

↑ Mesures concrètes

- Communication et incitation
- Recensement des besoins
- Mise en relation

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de colocations mises en place dans l'année	3	10	15	15	15
Nombre de personnes âgées accueillant des colocataires					

↑ Acteurs

Élus référents

M. Etcheberry • V. Monge • E. Phanor

Services en charge

Intergénérationnel • Jeunesse

Partenaires

CCAS • Colombes Habitat Public • Mission Locale • Associations



Action 25 → Créer un festival thématique fédérateur

↑ Enjeux

L'accès à la culture pour tous est un droit. Favoriser les synergies entre acteurs culturels locaux (équipements, structures municipales, associations), favoriser l'implication des établissements scolaires sont les leviers sur lesquels Colombes compte s'appuyer pour réunir le plus grand nombre de Colombiens autour d'un événement culturel fédérateur et durable. Marquer la vie locale, faire rayonner l'image de Colombes, favoriser le brassage interquartiers, travailler à l'identification de la ville par ses habitants... autant d'objectifs qui participent de la lutte contre l'exclusion, pilier de l'Agenda 21 de Colombes.

↑ Mesures concrètes

- Définition d'une thématique et d'un fil conducteur
- Consultation des acteurs locaux pour définir leur niveau de participation
- Programmation pluridisciplinaire complémentaire, destinée à faire le lien entre les initiatives locales et la thématique choisie

↑ Indicateurs de suivi & objectifs

Indicateurs	Objectifs				
	2010	2011	2012	2013	2014
Calendrier	Préparation	1 ^{ère} édition	2 ^e édition	3 ^e édition	4 ^e édition
Nbre d'acteurs locaux participants	-	5	7	9	10

↑ Acteurs

Élu référent
D. Frager

Service en charge
Développement culturel

Partenaires

Associations culturelles Colombiennes • Structures culturelles municipales

LEXIQUE

Acsé : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Adil : Agence départementale d'information sur le logement.

Amap : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne de proximité. Une Amap est un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme locale, basé sur un système de distribution hebdomadaire des produits de la ferme.

Anru : Agence nationale pour la rénovation urbaine.

CCAS : Centre communal d'action sociale.

CCLVA : Conseil communal local de la vie associative.

CG92 : Conseil général des Hauts-de-Seine.

Cigales : Club d'investisseurs pour une alternative et locale de l'épargne solidaire.

Codevam : Colombes développement aménagement. Société d'économie mixte, elle assure l'aménagement des terrains concédés par la Ville.

Cress : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

CR IDF : Conseil régional de l'Île-de-France.

Drire : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Eau & Force : Délégué de service public

pour la distribution de l'eau à Colombes.

Eco-Emballages : Société privée agréée par l'état pour installer, organiser, superviser et accompagner le tri des emballages ménagers.

Halde : Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

ISO : Organisation internationale de normalisation.

ISO 14001 : Cette norme s'applique au système de management environnemental d'une organisation.

ISO 26000 : En cours d'élaboration, cette norme portera sur la responsabilité sociétale des organisations, c'est-à-dire l'application des principes de développement durable en leur sein. Elle devrait être publiée en 2010.

Ofii : Office français de l'immigration et de l'intégration.

Sevesc : Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud. Elle assure par délégation le service de l'eau potable et de l'assainissement.

Sita : Délégué de service public pour la collecte des ordures ménagères à Colombes.

Stif : Syndicat des transports d'Île-de-France

Syctom : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne.

Syelom : Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères.

ET DEMAIN ?

Un Agenda 21 n'est pas condamné à l'immobilisme !

- **ÉVALUATION** Chaque année, l'avancée des 25 actions de l'Agenda 21 sera évaluée au regard des indicateurs décrits dans les pages qui précèdent.
- **AJUSTEMENT** En fonction des résultats de cette évaluation, la Ville ajustera les moyens à mettre en œuvre pour atteindre, au final, les objectifs fixés.
- **NOUVELLES ACTIONS** Bilan Carbone, Plan de Déplacements de Colombes, nouvelles idées ou technologies... Des fiches actions supplémentaires viendront enrichir notre Agenda 21 au fil du temps.
- **CONCERTATION** L'état d'avancement et les modifications apportés à l'Agenda 21 se feront en toute transparence, et dans la concertation avec les Colombiens.

Colombes

LA VILLE DE COLOMBES DÉDIE SON AGENDA 21
AUX GÉNÉRATIONS FUTURES.

<http://agenda21.colombes.fr>

Ville de Colombes • Place de la République • 92700 Colombes • 01 47 60 80 00



L'Agenda 21 de la ville de Colombes a été réalisé avec l'assistance du cabinet Solving Eseso.